

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023.00020

**CONTRAT DE BASSIN VERSANT GIER – CONVENTION ANNUELLE 2023 AVEC
LE SYGR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE SEM ET LE SYGR**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 41
Nombre de pouvoirs : 12
Nombre de voix : 53

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD,
M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230125-D20230002010

Date de mise en ligne : 06 février 2023

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Kamel BOUCHOU, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

CONTRAT DE BASSIN VERSANT GIER – CONVENTION ANNUELLE 2023 AVEC LE SYGR DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ENTRE SEM ET LE SYGR

Sur le bassin versant du Gier, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SyGR) portent les outils de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations :

- le contrat de bassin versant Gier,
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

Afin de garantir une vision globale et cohérente dans la construction et le suivi de ces outils, une Entente entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SyGR) a été signée le 27 juin 2013.

Dans cette Entente, il est prévu la possibilité de réaliser des opérations communes à l'échelle du bassin versant. Par ailleurs, un groupement de commande permanent a été constitué pour la durée du contrat de bassin versant et Saint-Etienne Métropole a été désignée

«collectivité coordinatrice».

La liste des opérations communes à engager en 2023 doit être soumise aux assemblées délibérantes de SEM et du SyGR, après avis de la conférence de l'Entente.

La conférence de l'Entente s'est réunie vendredi 18 novembre 2022 à La Grand-Croix et a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2023 ainsi que les clés de répartitions.

Le tableau suivant récapitule ces éléments :

Intitulé de l'opération	N° opération CBV / PAPI	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)
Poste de chargé de mission Animation PAPI / Marathon biodiversité	CBV / PAPI	55 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	47 300 €	7 700 €
Poste de chargé de mission Animation CBV	CBV / PAPI	55 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	47 300 €	7 700 €
Poste de technicien Réfèrent eau et industrie	CBV	45 000 €	0%	Temps effectif sur chaque territoire	38 700 €	6 300 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	PGRE	45 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	38 700 €	6 300 €
Technicien GEMAPI	CBV / PAPI	45 000 €	30%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	38 700 €	6 300 €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	CBV / B5-1	30 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	25 800 €	4 200 €
Etude transport solide	CBV / B6-1	100 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	86 000 €	14 000 €
Journal de la rivière	CBV / C1-1	10 000 €	80%	Population	8 600 €	1 400 €
Montage films sensibilisation aux enjeux	CBV / C1-1	20 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	17 200 €	2 800 €
Animations scolaires	CBV / C1-1	9 200 €	80%	Nombre de classes réellement concerné	7 912 €	1 288 €
Etude qualité de l'eau	CBV / C2-1	45 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	38 700 €	6 300 €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	PAPI : 1.6	10 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	8 600 €	1 400 €
Formation des élus et techniciens	PAPI : 1.8	5 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Formation des élus et techniciens	PAPI : 1.8	2 000 €	50%	Nombre de sessions	1 000 €	1 000 €
Etudes préalables au PAPI Gier 2	PAPI : 1.9	100 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	86 000 €	14 000 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	PAPI 2.1	52 317 €	0%	Surface de zones inondables (87% SEM - 13% SyGR)	45 516 €	6 801 €
Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail sur les PCS et DICRIM	PAPI : 3.1	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Réalisation d'exercice de crise	PAPI : 3.3	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Diagnostic de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	25 000 €	80%	Nombre de diagnostic	21 500 €	3 500 €
TOTAL		663 517 €			570 428 €	93 089 €

Ces opérations seront financées par les partenaires du Contrat de bassin versant (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Loire et Département du Rhône) et du Programme d'Action de Prévention des Inondations (l'Etat).


Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la liste des opérations communes à engager en 2023,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager et signer les marchés des opérations citées ci-dessus,**
- **sollicite les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du contrat de rivière pour les opérations citées ci-dessus.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

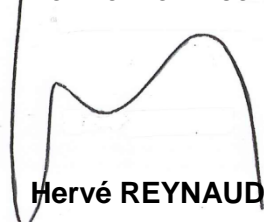
Pour extrait,

Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD